



INSCRIPTION stages 2020

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° mobile : __ / __ / __ / __ / __

Email :@.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Prénom :

N° mobile : __ / __ / __ / __ / __

Le stagiaire ou le tuteur légal autorise l'école de voile à utiliser gratuitement sur tous les supports, les images qui pourraient être faites pendant les stages. OUI NON

Pour les mineurs :

Autorise le mineur à quitter seul le centre nautique sous ma seule responsabilité

OUI

NON

ACTIVITÉS

Date : Du __ / __ au __ / __ Matin / après-midi Nombre de séance : ____

Stage voile new cat 12 (8-12 ans)	136 euros	
Stage voile Dart 16 (à partir de 12 ans)	150 euros	
Total activité Voile :		
		Espèce Chèque n°

AUTORISATION DES PARENTS OU DU TUTEURS

Je soussigné (e), père, mère ou responsable légal de déclare autoriser l'enfant mineur à pratiquer les activités nautiques organisées par l'école de voile. J'autorise d'autre part, à faire sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaissent nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier. Je déclare me conformer aux règles et consignes de sécurité de l'école de voile (affichage réglementaire à l'accueil). La responsabilité des organisateurs ne s'étend pas en dehors des activités en cours.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste également que :

- je suis capable de savoir m'immerger et nager 50 mètres pour les majeurs, pour les mineurs 25 mètres
- aucune contre-indications médicales ne s'opposent à la pratique des activités nautiques.
- je respecte les règles sanitaires et les gestes barrières
- avoir été informé (e) sur les conditions d'assurance relative au contrat d'assurance de la FFV.

Date :

Signature

Conditions générale de vente

1. Stages de voile : ceux-ci sont réservés à toute personne âgée au moins de 8 ans révolus.
2. Nos tarifs stage comprennent l'adhésion au club et le passeport voile ainsi que le prêt de matériel adapté (gilet de sauvetage, combinaison, etc ...)
3. Assurance : tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat adossé à la licence enseignement délivrée par la FFVoile.
4. Annulation : le moniteur en charge de la séance en concertation avec le responsable de structure décide ou non de l'annulation de la séance. Les sommes dues étant partiellement ou totalement remboursées.
5. Vol, bris ou perte de matériel personnel : l'APVP décline toutes responsabilités en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel